



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION  
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ  
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ  
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

**WP Council 206/10**

23 septembre 2010  
Original : anglais

**F**

Conseil international du Café  
105<sup>e</sup> session  
21 – 24 septembre 2010  
Londres, Angleterre

**Éléments de décision sur la nomination du  
directeur exécutif**

### **Contexte**

Le document ci-joint contient des éléments de décision sur la nomination du directeur exécutif.

### **Mesure à prendre**

Le Conseil est invité à examiner et à approuver ce document.

## **ÉLÉMENTS DE DÉCISION SUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF**

Compte tenu de la décision du Conseil<sup>1</sup> d'accepter la démission du Directeur exécutif et de nommer le Chef des opérations Administrateur pour la période du 1 novembre 2010 au 30 septembre 2011.

Le Conseil établit le cadre de référence et les procédures suivants pour la nomination d'un directeur exécutif permanent et :

### **Procédures et calendrier**

Invite les gouvernements Membres à mettre en place des processus transparents pour encourager les candidats qualifiés à manifester leur intérêt pour le poste, en tenant compte du cadre de référence joint à l'annexe I. Les candidats au poste doivent recevoir l'aval d'un gouvernement Membre et chaque gouvernement Membre ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

Invite les gouvernements Membres à communiquer les noms des candidats approuvés au Secrétariat, avant le 15 mars 2011 au plus tard.

Demande au Secrétariat d'établir la liste de tous les candidats et de distribuer cette liste aux Membres dans les documents de la session de mars du Conseil.

Décide de créer à la session du Conseil de mars 2011, le cas échéant, un Comité de présélection, composé de six Membres exportateurs et six Membres importateurs. Le Comité de présélection passe en revue la liste des candidats et recommande au Conseil un nombre maximum de cinq candidats qui seront invités à la session de septembre 2011 du Conseil pour présenter leurs candidatures. Ces présentations traiteront du rôle actuel et futur de l'OIC dans le secteur du café et de l'aptitude du candidat à diriger l'Organisation pour qu'elle atteigne les objectifs de l'Accord. En formulant sa recommandation au Conseil, le Comité de présélection utilise des critères objectifs et transparents.

Si la création du Comité de présélection est nécessaire, son rapport et sa recommandation seront distribués aux Membres avant le 30 juin 2011 au plus tard. Les Membres qui souhaitent formuler des observations sur les recommandations du Comité de présélection doivent le faire par écrit avant le 31 juillet 2011 au plus tard.

A l'issue des présentations des candidats à la session de septembre 2011 du Conseil, le Conseil délibèrera et se prononcera sur la nomination du directeur exécutif.

---

<sup>1</sup> Voir le document intitulé *Décisions et résolutions de la 105<sup>e</sup> session du Conseil international du Café*.

## **CADE DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ**

Les candidats retenus doivent avoir une connaissance approfondie et une grande expérience du secteur du café. Ils doivent également posséder des compétences en matière de bonne gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'Organisation internationale du Café, y compris l'administration du personnel et la gestion des budgets. Une expérience de la mobilisation de fonds serait utile. Une expérience de la conduite d'études analytiques, y compris des études économiques, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités serait souhaitable.

Les candidats doivent avoir les qualités requises pour bénéficier d'un large soutien de la part des Membres de l'Organisation internationale du Café et doivent, au moins, remplir les conditions suivantes:

**A) Nationalité**

Les candidats doivent être des ressortissants des pays Membres de l'OIC et bénéficier de l'aval de leurs gouvernements respectifs. Chaque pays ne peut donner son aval qu'à un seul candidat.

**B) Antécédents**

Ils doivent être titulaires au moins d'un diplôme universitaire délivré par une université reconnue ou par un établissement d'enseignement supérieur.

**C) Expérience professionnelle**

Au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont un minimum de cinq (5) ans comme cadre supérieur dans des secteurs tels que la haute fonction publique, les organisations internationales, le commerce ou l'industrie etc. L'expérience du domaine des produits de base sera considérée comme un avantage particulier.

**D) Âge**

Conformément aux règles de l'ONU, il n'existe aucune restriction sur l'âge des candidats.

**E) Langues**

Une excellente connaissance de l'anglais, tant écrit que parlé, est essentielle. Une connaissance d'une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation (espagnol, français et portugais) serait souhaitable.

### **Conditions d'emploi**

Les conditions d'emploi sont comparables à celles des fonctionnaires homologues d'organisations intergouvernementales similaires. Le contrat initial sera d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de reconduction pour un mandat supplémentaire de 5 ans. En aucun cas, le contrat du directeur exécutif ne peut s'étendre au-delà de la durée de l'Accord international sur le Café.